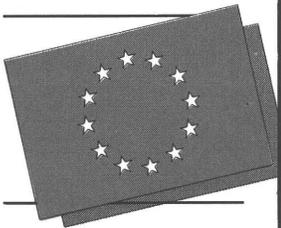


Bulletin mensuel  
du Bureau de Presse  
et d'Information  
pour la Belgique

Commission des  
Communautés  
européennes

Avril 1988 / n° 124



## DE NOUVELLES PERSPECTIVES

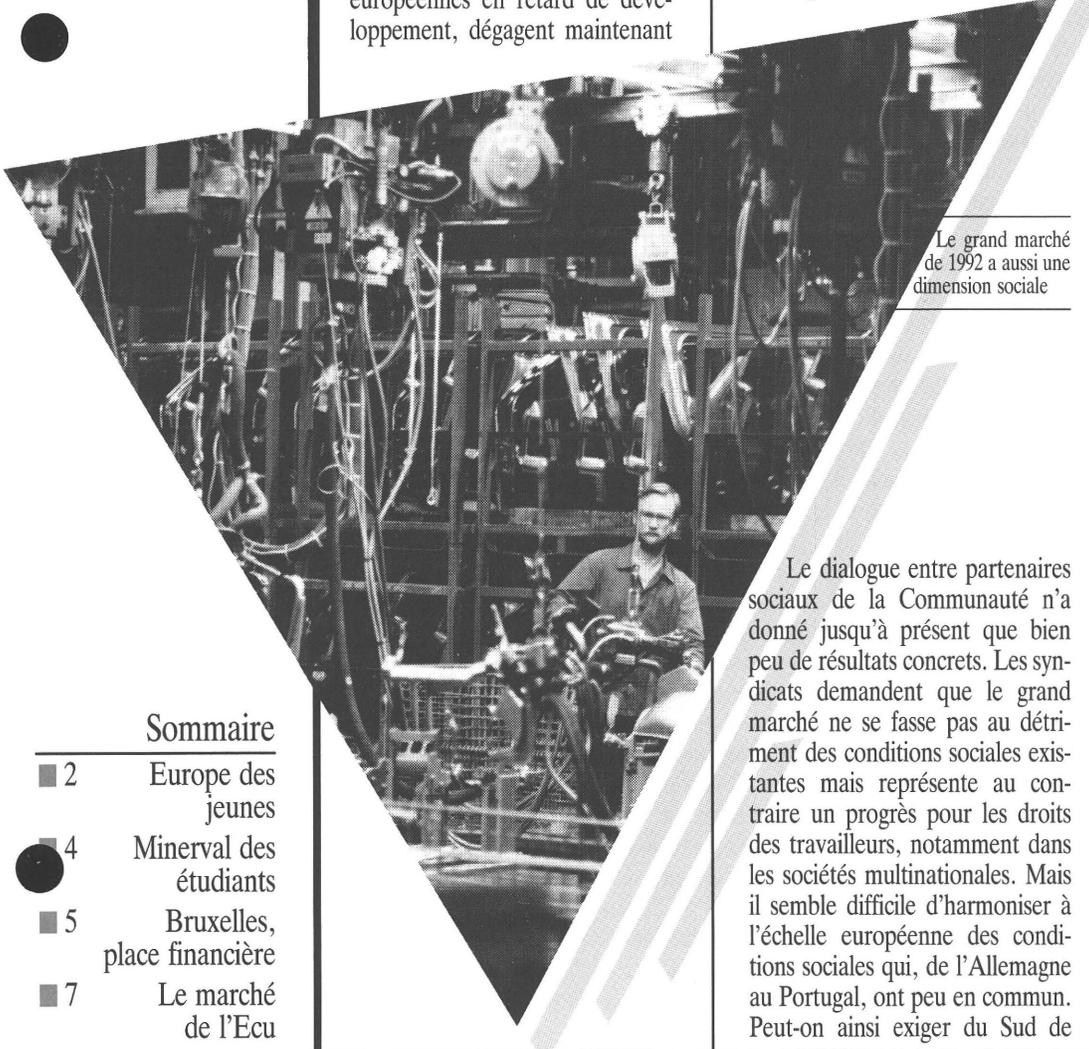
L'accord réalisé par les chefs d'Etat et de gouvernement au Conseil européen de Bruxelles, le 12 février dernier, a recueilli dans l'ensemble des réactions enthousiastes. Les milieux professionnels ont exprimé leur soulagement : en l'absence d'accord, les difficultés financières de la Communauté risquaient de retarder l'achèvement du grand marché intérieur.

Les décisions prises sur la maîtrise des dépenses agricoles, l'augmentation des ressources propres et des transferts des Fonds structurels aux régions européennes en retard de développement, dégagent maintenant

la voie pour réaliser l'objectif 1992. Celui-ci ne se limite pas seulement à achever le marché commun du libre-échange. Il s'agit aussi de renforcer l'Europe sociale, celle des travailleurs et des citoyens, de mettre sur pied cette Europe monétaire indispensable pour arriver à une véritable cohésion des politiques économiques des Douze, et enfin de développer l'Europe technologique pour relever le défi de la concurrence internationale. Si la coopération dans ce dernier domaine est déjà en bonne voie, grâce aux programmes de recherche sur les nouvelles technologies lancés depuis 1984 par la Commission européenne, force est de constater qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser l'Europe sociale et monétaire.

l'Europe qu'il s'aligne sur les salaires et les avantages sociaux des pays du Nord et renonce ainsi à son seul avantage comparatif ?

La Commission européenne est prête à jouer le rôle d'arbitre. Elle compte proposer des accords-cadre, garantissant par exemple à tout travailleur le droit à une formation professionnelle pendant 5 ans, et une „Charte sociale européenne” où seraient inscrits le droit de grève et d'autres conquêtes sociales des travailleurs. La représentation des travailleurs dans les conseils d'entreprises pourrait, par exemple, être garantie par le droit européen, a expliqué Jacques Delors devant une assemblée de la FGTB à Bruxelles, le 19 février. Il faudra aussi harmoniser des réglementations, comme celle fixant les heures de repos pour les conducteurs de poids lourds, afin d'assurer une concurrence loyale dans le cadre du grand marché. Enfin, des actions positives seront lancées pour favoriser la mobilité des travailleurs et s'attaquer, par l'échange d'informations, aux disparités régionales, a expliqué le commissaire Manuel Marin, en présentant le 22 février une communication de la Commission sur ce thème.



Le grand marché  
de 1992 a aussi une  
dimension sociale

Le dialogue entre partenaires sociaux de la Communauté n'a donné jusqu'à présent que bien peu de résultats concrets. Les syndicats demandent que le grand marché ne se fasse pas au détriment des conditions sociales existantes mais représente au contraire un progrès pour les droits des travailleurs, notamment dans les sociétés multinationales. Mais il semble difficile d'harmoniser à l'échelle européenne des conditions sociales qui, de l'Allemagne au Portugal, ont peu en commun. Peut-on ainsi exiger du Sud de

### Sommaire

- 2 Europe des jeunes
- 4 Minerval des étudiants
- 5 Bruxelles, place financière
- 7 Le marché de l'Ecu

## L'EUROPE DES JEUNES

### EURYDICE

L'action communautaire en matière d'éducation, lancée en 1976, n'a jamais prétendu à l'harmonisation des systèmes éducatifs des Etats membres. Il s'agit bien plus de favoriser une connaissance mutuelle des systèmes existants, et par là, de promouvoir des réformes nationales sur base des expériences vécues par d'autres, dans un esprit d'ouverture européenne. Ainsi est né Eurydice, réseau d'échange d'informations entre les Etats membres et les institutions de la Communauté européenne.

Le réseau Eurydice a pour mission de mettre à la disposition des „décideurs politiques” communautaires et nationaux toute information sur le système éducatif d'un Etat membre, ses projets, ses réformes, voire ses évaluations. Ceci afin que chaque décision puisse déboucher sur une plus grande cohésion au niveau européen et favoriser des actions concertées. Pour se faire, quinze unités „Eurydice” ont été créées au sein des ministères nationaux de l'Education, et une à l'échelon européen. Le réseau, à la demande d'un Etat membre ou des services de la Commission, se charge de la collecte d'informations auprès des unités nationales concernées. L'unité de la Commission réalise aussi des dossiers, des analyses et fournit une assistance documentaire lors de séminaires ou de réunions d'experts. Elle publie également un bulletin d'informations, „Eurydice News”, où sont présentées et analysées les actions de la Commission européenne dans le domaine de l'éducation.

L'accès au réseau est en principe réservé aux „décideurs politiques”. Cette notion est cependant laissée à l'appréciation des Etats membres. Il suffit donc de se renseigner auprès des ministères nationaux.

„Si demain les Européens doivent travailler ensemble, s'ils doivent coopérer et communiquer, il est nécessaire de leur donner l'occasion d'apprendre à le faire”. Cette petite phrase de Manuel Marin, commissaire européen chargé des Affaires sociales, résume bien les préoccupations de la Commission européenne face aux jeunes et devant les défis que sont l'Europe de 1992, les nouvelles technologies et la lutte contre le chômage. Depuis 1976, date de lancement du premier programme d'action en matière d'éducation, les programmes communautaires s'adressant aux jeunes n'ont cessé de se multiplier et de se diversifier.

#### Un Europe sans frontière ? Yes

La mobilité du citoyen européen de demain sera l'un des ferments de cette Europe unie de 1992. Permettre aux jeunes de se familiariser avec la vie économique, sociale et culturelle des autres Etats membres, tel est l'objectif poursuivi par le programme „YES for Europe” (Youth Exchange Scheme for Europe) lancé en 1987 par la Commission. Ce programme offre la possibilité à quelques 80.000 jeunes de la Communauté d'effectuer un séjour dans un autre Etat membre. YES répond à un besoin réel. Il suffit pour s'en convaincre d'observer l'engouement suscité chez les jeunes Français et Allemands par le programme d'échanges de l'Office franco-allemand pour la jeunesse : 120.000 jeunes y participent chaque année. En comparaison, seulement 6.000 jeunes ont pu se déplacer dans le cadre des programmes communautaires en 1985. Le projet YES, doté d'un budget de 30 millions d'Ecus, vise donc à combler ce retard. Ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, qu'ils soient travailleurs, étudiants ou chômeurs, il soutient des initiatives non seulement des autorités locales, des établissements d'enseignement et de formation mais également des organisations de jeunes, des ani-

mateurs socio-éducatifs et des organisations non-gouvernementales. Le but est d'offrir aux jeunes, un cadre d'accueil déjà organisé dans un autre pays européen et d'encourager les rencontres entre jeunes issus de milieux économiques et sociaux différents.

YES n'est pas le seul programme d'encouragement à la mobilité des jeunes dans la C.E. Qui ne connaît déjà COMETT ou ERASMUS ? Le premier encourage la formation aux nouvelles technologies par l'échange trans-frontières de jeunes entre universités et entreprises ; le deuxième offre des bourses aux étudiants de l'enseignement supérieur désireux de suivre une partie de leurs études dans un autre Etat membre (1). Les jeunes scientifiques ne sont pas non plus oubliés : la Commission européenne leur offre des bourses de recherche pour la réalisation d'un mémoire de fin d'étude universitaire ou d'un doctorat. Le „Guide de l'étudiant”, publié chaque année, permet de faire son choix dans la recherche d'une école. SEDOC, le système européen de diffusion des offres et des demandes d'emplois enregistrées dans la C.E., est accessible auprès des Offices nationaux de placement.

#### Le passage à la vie active

Parallèlement, l'intégration des jeunes dans la vie active reste un objectif prioritaire. La Commission européenne développe ses efforts via le Fonds Social Européen, dont 75 % du budget est réservé aux jeunes de moins de 25 ans insuffisamment formés ou frappés par le chômage, en particulier dans les régions défavorisées de la CE. Une multitude d'initiatives ont été lancées depuis 1976 pour favoriser une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. D'abord tournés vers les innovations à l'intérieur de l'institution scolaire, les projets pilotes ont ensuite porté sur l'ouverture de l'école à son environnement (industries, partenaires sociaux et associations locales) et enfin, sur la lutte contre le chômage. Une Conférence a eu lieu du 16 au 18 mars dernier à Noordwijkerhout aux Pays-Bas pour faire le point sur ce programme de

„transition des jeunes à la vie active” et ses 30 projets lancés depuis 1983. Cette conférence a été préparée par une série de groupes de travail, dont l'un s'est tenu mai dernier à l'université de Mons.

La Commission finance aussi des projets en faveur de l'insertion des enfants des travailleurs migrants : les expériences portent sur l'enseignement, la pédagogie interculturelle, le développement de matériel didactique. Enfin, elle développe des actions en faveur de l'enseignement, la réadaptation professionnelle et l'échange de jeunes handicapés.

(1) Voir EURinfo 119 (Erasmus) et 121 (Comett).



## LES JEUNES VISENT L'AVENIR

Deux manifestations organisées par et pour les jeunes se sont déroulées fin février à Bruxelles, avec le soutien de la Commission européenne. Le premier „Salon belge de l'étudiant” initiative du mensuel „Univers Cité”, a eu lieu au centre Anspach, tandis que le centre Rogier accueillait le Congrès et le Forum „Euromanagers '88”.

### Le Salon belge de l'étudiant

On en attendait 30.000. Ils sont venus à plus de 80.000. Ils, ce sont les écoliers, les étudiants, leurs parents et professeurs.



„Nous avons voulu créer une bourse d'information” explique Didier Malherbe, un des organisateurs. „A 18 ans, le jeune se demande ce qu'il va faire comme études ; à 24, comment décrocher un emploi avec son diplôme. Il y a trop peu de communication et même une énorme désinformation. 60 % d'échec en première candidature, c'est trop !”

Le Salon présentait des stands sur l'enseignement supérieur, la formation, les carrières et, au sixième étage, un espace européen. „Nous avons la chance d'être au centre de l'Europe. Les jeunes devraient en être davantage conscients” explique D. Malherbe. „Comme l'a dit Jean Monnet : Si l'Europe était à refaire, je recommencerais par l'éducation”. L'espace européen a permis de présenter les programmes ERASMUS, COMETT, YES pour l'Europe. „Les jeunes nous ont posé une foule de questions. Ils connaissent très mal les programmes de la CE” dit l'un des exposants. „Beaucoup d'incertitudes aussi : les jeunes viennent avec un projet vague”. Le stand du “Collège de l'Europe” de Bruges a organisé une table ronde sur les études européennes et leurs débouchés. Plus de 6.000 notes d'information, un millier de brochures ont été distribuées.

„Un bilan formidable” selon J. Jamar. La plupart des étudiants que nous avons rencontrés, juristes, économistes, traducteurs, souhaiteraient surtout travailler à la Commission européenne ! Ils ignorent les autres professions qui gravitent autour de l'Europe : journalistes, avocats, consultants, représentants d'associations professionnelles, etc.”.

### Espace musique

„Il n'y a pas que des auditoriums sur les campus” souligne D. Malherbe. „La vie étudiante ne se limite pas aux syllabus. C'est aussi la musique ... la proximité du Théâtre Royal de la Monnaie était une opportunité à saisir. Gérard Mortier, très enthousiaste, a accepté de l'ouvrir aux jeunes”. Chaque jour, des visites guidées et des concerts y ont eu lieu.



Le Salon de l'Etudiant  
à Bruxelles

Organisateurs et exposants sont prêts à recommencer. Le succès s'explique par la nécessité d'informer. Le moment était bien choisi : les réthoriciens sont à l'heure de la décision, leur aînés de première année font déjà le bilan de leur orientation. Des reproches ? Peut-être la sous-représentation du secteur professionnel. Aux jeunes sans qualification, rien n'était proposé. Par ailleurs, les exposants néerlandophones étaient peu nombreux.

### Des managers européens

A 300 mètres de là, le Congrès et le Forum „Euromanagers '88” ont réuni universités, entreprises et étudiants. L'objectif de cette initiative : tracer des perspectives pour les études et carrières à l'échelle européenne. „Il y a un manque d'adaptation entre les formations, trop souvent purement nationales, et les besoins des entreprises, qui ont des stratégies multinationales. Mais celles-ci ont encore peu de contacts avec les universités, en dehors de leur pays d'origine” explique Christophe Leclercq, président de l'Association „Euromanagers” (initiative issue de l'Association des Etats généraux des étudiants européens).

Rémi, jeune manager en quête d'un premier emploi, nous fait part de ses regrets : „C'est un peu le salon de l'étudiant du 3ème cycle, ici. Les écoles, je les connais. J'espérais pouvoir avoir plus de contacts avec des entreprises”.

• • •

## CULTURE

**Patrimoine architectural** – Dans le cadre du programme communautaire d'aide à la conservation du patrimoine architectural, lancé en 1984, des projets peuvent être présentés d'ici au 15 avril pour bénéficier d'un financement en 1988. Les principaux critères d'éligibilité sont la renommée européenne du monument ou du site, qui doit être ouvert au public, et le cofinancement du projet par un organisme public. En 1987, 22 monuments ont reçu une allocation globale de 2,1 millions d'Ecus. Par ailleurs, le programme prévoit également une aide spécifique en 1988 pour la restauration du Parthénon, de l'Acropole et du Mont Athos.

**Marche de l'Europe** – La seizième „Marche de l'Europe”, qui vise à sensibiliser la population à l'unification européenne, partira, le 4 avril, de différentes villes (Bruges, Venise, York, Berlin, etc.). Elle passera le 9 mai à Bruxelles, jour de l'anniversaire du discours de Robert Schuman qui lança l'idée de la Communauté européenne, avant de se clôturer à Strasbourg, le 20 mai. Renseignements : „La marche de l'Europe”, 30, rue F. Stroobant à 1060 Bruxelles, tél. 343 72 45.

## BELGIQUE

**Déchets : nouvelle condamnation** – Le 16 février, la Cour de justice européenne a condamné une deuxième fois la Belgique pour ne pas avoir mis en œuvre quatre directives sur les déchets datant de 1975 à 78 (déchets provenant de l'industrie du dioxyde de titane, déchets en général, élimination des huiles usagées et de certaines substances). La Belgique a déjà été condamnée pour le même motif en 1982.

**Taxe à l'immatriculation remboursée !** – Suite à la condamnation de cette taxe, perçue sur la différence entre le prix catalogue et le prix de vente réel de la voiture, le 4 février dernier par la Cour de Justice européenne (voir EURinfo n° 123), le ministère belge des Finances devra rembourser les montants perçus depuis le 10 avril 1984, soit 6 milliards de FB. Les automobilistes concernés, plus d'un million et demi, devront toutefois faire eux-mêmes la demande de remboursement pour en bénéficier.

**Aide aux charbonnages de Campine** – La Commission a donné, le 11 février, son feu vert au déblocage de 8,7 milliards de FB d'aides du gouvernement belge destinées à ces charbonnages.

**Look belge pour le TGV** – La société liégeoise Inov a été choisie pour participer à l'aménagement intérieur des rames de TGV qui déserviront le tunnel sous la Manche à partir de 1993.

•••

**Des jeunes bien dynamiques**

Si l'on peut déplorer que ces deux manifestations complémentaires n'aient pas eu lieu ensemble, il faut toutefois saluer le dynamisme de ces équipes de jeunes, très largement en-dessous des 30 ans. Des deux côtés, les projets sont nombreux : les promoteurs du Salon de l'étudiant comptent organiser en 1992 le premier Salon européen de l'étudiant et les „Euromanagers”, créer un réseau de clubs, qui seront des points de rencontres entre cadres, chefs d'entreprises et responsables d'universités.

De telles initiatives sont indispensables pour relayer les programmes d'action de la Commission européenne dans le domaine de l'éducation (Erasmus, Comett). Ceux-ci ne pourront en effet atteindre leur objectif – une véritable mobilité des jeunes dans la Communauté – que si les jeunes eux-mêmes font pression sur leurs professeurs et les institutions académiques pour adapter programmes et cursus à la dimension européenne et aux nouvelles exigences du monde professionnel.

Les universités belges ne peuvent demander de minerval supplémentaire aux étudiants de la CE

## ETUDIANTS : LA BELGIQUE SUR LA SELLETTE

Epilogue d'une longue bataille juridique, les trois arrêts rendus en février dernier par la Cour de Justice européenne interdisent désormais aux instituts d'enseignement professionnel belges, y compris aux universités, de réclamer un droit d'inscription complémentaire aux étudiants de la CE.

Ce droit d'inscription (88.000 à 270.000 FB selon les Facultés), institué en 1976, avait été formalisé par une loi de juin 1985, qui autorisait, en outre, les universités à refuser l'inscription des étudiants „non-subsidiables”, deux mesures jugées discriminatoires par les juges européens.

**De mauvaises justifications**

Dans un contexte de crise budgétaire, la suppression de ce minerval complémentaire met les universités belges dans l'embaras.

Elles estiment avoir perçu près de 5,5 milliards de FB pour les étudiants de la CE entre 1976 et 1985, soulignant par là l'énormité du „manque à gagner”. D'autant plus que ce minerval, réclamé aux étudiants dits „non-subsidiables”, pour lesquels le gouvernement n'accorde aucun subside aux universités, ne couvre que 50 % des frais réellement supportés par celles-ci. Le gouvernement, quant à lui, répète que la Belgique possède la politique la plus libérale en matière d'admission d'étudiants de la C.E. D'où un afflux d'étudiants des autres Etats membres, qui ont eux des systèmes beaucoup plus restrictifs.

Dans plusieurs pays, l'entrée aux universités ou aux écoles supérieures est en effet soumise à des examens ou à de stricts *numerus clausus*. L'ouverture et la qualité réputée de l'enseignement belge attirent ainsi de nombreux étudiants des pays voisins, notamment français et néerlandais. Quoiqu'il en soit, la balle est maintenant dans le camp belge.

**Quelle solution ?**

Que va devenir la loi de 1985 d'ici la prochaine rentrée scolaire ? Comment vont réagir les universités ? Rien n'est encore certain aujourd'hui, mais des pistes ont déjà été lancées. Ainsi, le gouvernement belge, par la voix de son ministre francophone de l'Education Nationale, a-t-il suggéré, lors de la réunion informelle des ministres de l'Education de la CE à Münster le 29 février dernier, l'idée de mettre en place des quotas réciproques pour l'envoi d'étudiants aux universités d'autres Etats membres. Le Conseil interuniversitaire belge francophone (CIUF) a, de son côté, proposé l'instauration d'un examen de compréhension passive du français avant toute inscription. „Mais si l'on tient réellement à se conformer au droit communautaire (qui interdit toute discrimination), explique un étudiant, il faudrait également rendre cet examen obligatoire pour tous les étudiants belges !” La proposition a été reportée à un vote ultérieur, le temps de rechercher de plus amples informations... L'Université libre de Bruxelles applique en fait ce système depuis 2 ans : elle dispense du minerval complémentaire les étudiants de la Communauté qui réussissent un examen „d'entrée” en français. Autre filière possible pour les postulants : donne la preuve qu'ils sont inscrits et admis dans une institution de leur pays d'origine...

Les services de la Commission estiment quant à eux que la Belgique est „moralelement obligée” de se conformer aux arrêts de la Cour européenne. Ne soulignait-elle pas d'ailleurs devant les juges européens que les étudiants communautaires ne représentaient que 4,5 % de la population étudiante belge. Dans tous les cas, sa vigilance sera maintenue jusqu'à ce que la Belgique se conforme au droit communautaire.



L'EDUCATION  
AU CŒUR  
DU PROJET  
EUROPEEN

**L'**Europe s'est remise en mouvement. Les décisions prises par les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la Communauté, lors du Conseil européen de Bruxelles, ont montré une volonté unanime d'aller de l'avant. Malgré les nombreuses et parfois difficiles questions qui devront encore être résolues, **l'objectif de 1992**, la réalisation du „grand marché sans frontières intérieures”, apparaît donc, désormais, à portée des ambitions des Européens.

Cet objectif 1992 reçoit d'ailleurs un soutien chaque jour plus ample de la part des forces économiques et sociales. Celles-ci, malgré les inquiétudes et les bouleversements suscités par cette révolution tranquille, ont en effet la conviction que ce pas nouveau et important vers l'intégration européenne offre **une chance inespérée** aux économies de l'Europe dans la bataille économique qui s'est engagée et va se développer au niveau mondial. Néanmoins, comme l'a

souligné récemment le Président Jacques Delors, „il serait assurément regrettable de ne retenir de 1992 que la dimension strictement économique. C'est un **espace commun aux citoyens d'Europe** qu'il s'agit de construire”.

Au cœur de ce projet européen, se situe, à cet égard, ce qui fut à l'origine de la richesse de la pensée et de la civilisation européenne : **le libre échange intellectuel**, et ce qui le sous-tend : **un espace éducatif commun**. Le Traité de Rome ne donne pas pleine compétence à la Communauté dans le domaine de l'éducation mais il lui reconnaît un rôle en matière de formation professionnelle. C'est sur cette base que la Commission a lancé COMETT et ERASMUS et qu'elle compte poursuivre son action en faisant reconnaître au niveau de la Communauté que **formation initiale et formation continue ne peuvent plus être dissociées**, comme ne peuvent plus être séparés **système éducatif** et **système productif**. „Il faudra donner à chaque européen, a fait valoir le Président J. Delors, la possibilité d'accéder à la formation permanente et, insérer dans un même parcours éducatif ceux qui seront les ouvriers qualifiés et les ingénieurs de demain. Ce sera une chance pour la société comme pour l'entreprise”.

Pour assurer, en outre, à ce projet son caractère européen, trois dispositions devront être arrêtées de manière à garantir la libre circulation du savoir et des citoyens dans toute la Communauté : – la **reconnaissance mutuelle des diplômes**, – la **promotion de la connaissance des langues européennes** et – l'accès à certains **emplois publics** pour des non-nationaux, notamment dans le secteur de l'enseignement. ▲

•  
OBJECTIF 92  
•  
PERSPEKTIVE 1992  
•  
TARGET 92  
•  
OBJETIVO 92  
•  
OBIETTIVO '92  
•  
DOELSTELLING '92  
•  
OBJECTIVO 92  
•  
ΣΤΟΧΟΣ 92  
•  
PERSPEKTIV 1992  
•

PROMOUVOIR  
LA SOCIÉTÉ  
UNIPERSONNELLE  
POUR  
ENCOURAGER  
L'ENTREPRISE  
INDIVIDUELLE

**A**u plus tard le 1er janvier 1990, il devrait être possible de créer dans n'importe lequel des douze Etats membres de la Communauté une société à responsabilité limitée ne comptant qu'un **seul actionnaire**. Tout récemment, en effet, la Commission européenne a soumis aux Douze une proposition de directive communautaire établissant

le cadre légal de ce type de société unipersonnelle.

Les pays qui ont déjà inscrit cette formule dans leur droit des sociétés devront respecter les principales dispositions de cette future directive, en aménageant le cas échéant leur propre législation.

C'est le cas du Danemark, de la Belgique, de la France, des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne. Le Luxembourg s'apprête à les rejoindre alors que le Portugal reconnaît lui aussi „l'entreprise unipersonnelle” à responsabilité limitée. L'initiative sera novatrice, en revanche, en Espagne, en Grèce, en Italie, en Irlande et au Royaume Uni.

Cette douzième directive en matière de droit communautaire des sociétés devrait s'avérer particulièrement opportune pour encourager et favoriser la création des petites et moyennes entreprises (PME) dont on connaît l'apport concret et potentiel à la lutte contre le chômage. La formule que la Commission suggère d'étendre à l'échelle de la Communauté devrait stimuler l'accès des entrepreneurs individuels à la forme sociétaire. La société unipersonnelle permet à ces entrepreneurs, sans nécessairement s'associer à d'autres partenaires pour créer une société anonyme ou à responsabilité limitée classique, d'exercer leurs activités dans une structure juridique qui **dissocie le patrimoine social et le patrimoine privé**. En clair, l'entrepreneur peut ainsi limiter sa responsabilité au capital représenté par les actions sociales. Cette distinction patrimoniale et la personnalité juridique conférée à l'entreprise permettent, de surcroît, une cession plus aisée à des tiers ou à une autre société et assurent donc une plus grande permanence à ce qui fut le plus souvent la grande aventure per-

sonnelle d'un homme ou d'une femme. De leur côté, les tiers traitant avec une société unipersonnelle ont pour grand avantage de bénéficier de toutes les garanties habituellement offertes par les législations sur les sociétés. ▲

## EUROGUICHETS : L'INFORMATION AU SERVICE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

**A**vez-vous déjà frappé à un „Euroguichet” ? Ils sont pourtant déjà au nombre de 39, répartis entre les Douze Etats membres de la Communauté (\*). Ainsi, en **Belgique**, on en compte deux : Namur, Centre européen d'information aux entreprises au Palais des Expositions, et Anvers, Euro-info centrum, Markgravesstraat 12. La mise en service de ces 39 „Euroguichets” met d'ailleurs un point provisoire à la „phase pilote” de cette initiative lancée l'an dernier pour promouvoir l'information des petites et moyennes entreprises sur les politiques communautaires et, de la sorte, **rapprocher la Communauté du monde des entreprises**.

La réussite de ces **Euro-Info-Centres** (leur vrai nom) se confirme partout où ils ont été installés. En témoignent les très nombreuses questions déjà adressées par les entreprises et les organisations professionnelles. Les questions émanent le plus souvent de firmes comptant moins de 30 employés, sauf dans les zones à forte concentration industrielle.

Elles sont liées pour la plupart à la perspective du „grand marché intérieur” de 1992 (normalisation, libre circulation, etc) et aux diverses formes **d'aides financières** (Fonds social, Fonds régional, programmes de recherches technologiques, etc) susceptibles d'être accordées au titre des politiques communautaires. Les bilans dressés au terme des premiers mois de fonctionnement montrent aussi que les Eurocentres se sont souvent tournés vers Bruxelles pour répondre à des demandes de renseignements très précis, en interrogeant, par le biais du réseau informatique, les services les plus compétents de la Commission.

Les Euro-Info-Centres ont vu d'ailleurs leur mission se développer de manière inattendue par l'établissement de relations de plus en plus suivies entre les divers Euroguichets. Bien des questions posées ont souvent, en effet, des aspects liés aux réglementations nationales et l'on assiste, à cette occasion, à des échanges fournis de renseignements et d'expériences.

(\*) Pour les adresses exactes des Euroguichets veuillez vous adresser à la Task Force PME, 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles. ▲

## UN CONTROLE COMMUNAUTAIRE DES GRANDES CONCENTRATIONS D'ENTREPRISES

**L**es fusions, les rachats, les OPA „inamicales” se multiplient en

Europe. Un phénomène résultant aussi bien des derniers mouvements boursiers qui ont suivi le „krach” d'octobre 1987 que de la volonté affichée par certaines grandes sociétés de se préparer au „Marché unique” de 1992. Une telle évolution doit en principe être **appréciée de manière positive** car elle correspond aux exigences d'une concurrence dynamique et parce qu'elle est de nature à accroître la compétitivité de l'industrie européenne, et partant, à améliorer les conditions de la croissance et à relever le niveau de vie des citoyens dans la Communauté.

Il est toutefois indispensable que ce vaste processus de restructuration ne compromette pas le **maintien d'une concurrence effective**. Dans tous les Etats membres, les autorités publiques veillent attentivement, bien entendu, à la préservation d'un degré élevé de concurrence sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les **concentrations transfrontières** sont difficilement évaluables par les autorités nationales, souvent peu en mesure de les appréhender dans leur ensemble et de les apprécier du point de vue de l'intérêt communautaire. Plus que jamais, l'instauration d'un **système communautaire de contrôle** s'avère donc nécessaire.

A l'initiative du Commissaire européen Peter Sutherland, la Commission vient d'ailleurs de transmettre au Conseil des Ministres de la Communauté une version modifiée de son projet de règlement de 1973 sur le contrôle des opérations de concentration entre entreprises. Ce nouveau texte, qui reflète les orientations de principe exprimées par les Douze en novembre dernier, pourrait donc être adopté dans les tous prochains mois.

Ce contrôle communautaire ne s'appliquerait qu'aux grandes opérations, qu'aux **concentrations de „dimension communautaire”** impliquant des sociétés dont l'addition des chiffres d'affaires dépasserait au niveau mondial le milliard d'Ecus, à condition toutefois que plus des trois quarts de ce total ne soient pas réalisés dans un seul pays. De surcroît, la firme absorbée devrait avoir un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'Ecus. Les critères retenus seraient ceux utilisés régulièrement par les services de la concurrence de la Commission pour interdire les accords et les pratiques restrictives de concurrence et les abus de position dominante.

## L'OBJECTIF 1992, C'EST AUSSI L'EUROPE SOCIALE

**L**a Commission européenne a estimé que le moment était venu de donner une nouvelle impulsion à la réalisation de l'Europe sociale. La prospérité économique recherchée à travers l'achèvement du „grand marché intérieur” à l'horizon 1992 est, en effet, un objectif essentiel mais non suffisant. Pour bâtir l'Europe des citoyens qui est la vraie finalité de l'œuvre engagée voici trente ans, comme le réaffirme l'Acte Unique adopté en 1986, il est indispensable de continuer à **développer la dimension sociale du marché intérieur**.

Aussi, voici quelques semaines, la Commission a-t-elle arrêté les **lignes directives de la politique sociale** qu'elle souhaite mener au cours des prochaines années. Le projet

qu'elle a transmis au Conseil des ministres de la Communauté s'efforce de répondre aux deux grands objectifs sociaux fixés par le Traité de Rome et l'Acte unique : – l'amélioration des conditions de vie et de travail et – la promotion d'un haut niveau d'emploi. Replaçant ces exigences prioritaires dans le contexte actuel et dans la perspective de 1992, la Commission a articulé sa future politique autour de **cinq grands principes directeurs** :

1. Promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail ;
2. Assurer les conditions de la libre circulation des personnes ;
3. Préparer les conditions d'une bonne adaptation ;
4. Renforcer la cohésion économique et sociale ;
5. Développer le dialogue entre partenaires sociaux.

Toutes ces lignes d'action ne sont pas, bien entendu, tout à fait nouvelles pour la Communauté qui a depuis longtemps déjà, pris un grand nombre d'initiatives allant dans ce sens. De la même manière, sans attendre les conclusions du Conseil des Ministres sur l'ensemble de son projet, la Commission a pu décider, grâce à l'**article 118 A** de l'Acte unique, l'adoption de plusieurs propositions concrètes relevant du premier principe directeur cité et relatives à la **sécurité, l'hygiène et la santé sur le lieu de travail**. Ces mesures ont pour objet de **protéger les travailleurs dans toutes les entreprises, indépendamment de leur taille**. Des dispositions sont prévues pour moduler les contraintes administratives dans certains cas, compte tenu des facteurs socio-professionnels, mais sans pour autant réduire le niveau de protection.

## EUROPE DES CITOYENS : NOUVELLES SIGNALISATIONS AUX FRONTIERES

**T**out au long de 1988 seront progressivement substitués aux panneaux „DOUANE”, des panneaux où le mot „douane” ne figure plus et où le nom du pays s'inscrit dans l'emblème de la Communauté Européenne. Cette initiative doit permettre aux citoyens de prendre conscience d'une identité européenne et de l'existence de la Communauté. A l'heure actuelle, en effet, rien n'indique aux voyageurs, lors du franchissement des frontières, qu'ils entrent dans la Communauté ou qu'ils circulent à l'intérieur de celle-ci. ▲

## EUROCONTROL SE TOURNE VERS L'ECU

**A** partir de 1989, le montant des redevances fixées et perçues par Eurocontrol (Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne) sur les avions survolant le territoire des pays membres et associés (RFA, France, Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Luxembourg, Espagne, Portugal, Suisse, Autriche) sera libellé en ECU et non plus en dollar américain.

La décision d'Eurocontrol est fondée sur des raisons financières : depuis plus

d'un an, les recettes tirées des redevances „en route” ont diminué parallèlement à la baisse du cours du dollar. Or, si ces redevances sont ristournées aux pays membres de cette organisation, Eurocontrol conserve malgré tout une (faible) commission pour ses frais administratifs et est intéressé à préserver au mieux la source de ses recettes. ▲

## SOUS-TRAITANCE : UNE CONFERENCE POUR PREPARER L'ACTION

**A** l'initiative d'Abel Matutes, commissaire européen aux PME, se tiendra à Bruxelles les 26 et 27 mai 1988 une conférence intitulée „l'Europe de la sous-traitance”.

La sous-traitance évolue et la Task Force PME de la Commission veut évaluer les changements en cours avant d'adopter des orientations sur d'éventuelles actions à mener à l'échelle communautaire.

Durant deux jours, donneurs d'ordre et sous-traitants de la Communauté européenne, ainsi qu'un représentant d'une grande entreprise japonaise, feront part de leurs expériences et des tables rondes permettront aux participants d'examiner toutes les facettes de la question.

La conférence est organisée par le Bureau de rapprochement des entreprises de la Task Force PME.

Contact : Monique Pariat - Commission européenne - rue de la Loi, 200 - B - 1049 - Bruxelles. Tél. : 230 39 49.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à : Centre de Congrès international - Palais des Floralies - B - 9000 - Gent. Tél. : (091) 22 40 22 ou à l'Institut provincial des classes moyennes - Boulevard d'Avroy - 28-30 - B - 4000 - Liège. Tél. : (041) 23 38 40. ▲

## AIDES REGIONALES : DEUX PIM ITALIENS ADOPTES EN FEVRIER

**E**n février, la Commission européenne a adopté deux projets de programmes intégrés méditerranéens destinés à des régions italiennes : l'Ombrie et l'Emilie-Romagne.

Pour la période 1988-1992, ces PIMs prévoient :

- pour l'Ombrie, une aide de 63 millions d'Ecus et des prêts BEI d'environ 15 millions d'Ecus ;
- pour l'Emilie-Romagne une aide de 46,7 millions d'Ecus et des prêts BEI d'environ 15 millions d'Ecus.

Ces deux PIM prévoient notamment la création d'un fonds de garantie pour le capital-risque.

## AIDES REGIONALES : PLUS DE 100 MILLIONS D'ECUS POUR LES ENTREPRISES

**L**a Commission européenne a accordé, pour les investissements des entreprises, 101 millions d'Ecus au titre des trois dernières tranches 1987 du FEDER (projets individuels) et 5,5 millions d'Ecus dans le cadre des deux premières tranches 1988. Ces aides intéressent tous les pays de la C.E. sauf l'Espagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

## BRUXELLES, PLACE FINANCIERE INTERNATIONALE

La libéralisation des services financiers est un enjeu important du grand marché intérieur de 1992. La perspective d'une concurrence accrue n'effraye pas indûment les banques belges, comme nous l'explique Léo Goldschmidt, président de l'Association belge des banques :

— Nos banques sont déjà aguerries à la concurrence. A la différence des pays méditerranéens, la Belgique ne protège pas son marché. Ainsi, sur les 87 banques établies en Belgique, 63 sont étrangères et elles y jouissent des mêmes libertés que les banques belges. De plus, celles-ci ont depuis longtemps développé une importante activité internationale, favorisée par l'importance du commerce extérieur belge et la présence de 1.500 sièges de multinationales et de 800 organismes internationaux à Bruxelles. Ainsi, elles ont joué un rôle pionnier dans le développement du marché de l'Ecu. S'il est vrai que la concurrence va s'accroître dans le cadre du grand marché, ce ne sera pas un phénomène nouveau. Les États-Unis ont montré la voie dès le début des années 70 en

déréglementant certaines activités financières et depuis lors, la Grande-Bretagne et la France ont adopté des mesures similaires.

— Mais Bruxelles pourra-t-elle conserver son rôle de plaque tournante internationale après 1992 ? Ne risque-t-on pas d'assister à une concentration du marché autour de places plus importantes comme Paris ou Londres ?

— Les banques belges ont des avantages mais aussi des inconvénients, notamment leur relative petite taille. C'est vrai que la première d'entre elles n'arrive qu'au 63ème rang mondial. Mais le „know how” et la qualité du service comptent aussi. Or, à cet égard, nous sommes bien placés grâce à nos connaissances linguistiques et notre personnel de haut niveau. Nous sommes aussi à la pointe du progrès mondial pour le traitement informatique des opérations bancaires : nos techniques sont exportées aux Pays-Bas et en Scandinavie. Enfin, notre situation géographique, à l'ombre des institutions européennes, restera un atout précieux.

Ceci dit, les banques belges vont devoir faire un effort de rentabilité. Les exigences en matière de fonds propres, qui vont être harmonisées dans le cadre du grand marché, seront plus sévères. Mais nous devons aussi pouvoir disposer des mêmes armes

L. Goldschmidt

que les banques des autres pays européens pour affronter la concurrence. C'est ainsi que des adaptations sont en cours ou envisagées, notamment pour donner la possibilité aux banques de faire des placements en actions de firmes industrielles ou commerciales et de prendre des participations dans les compagnies d'assurances et les maisons de courtage en Bourse. Il reste que notre régime fiscal est moins favorable qu'à l'étranger sur divers plans : taxation des provisions pour risques, des opérations boursières, des rémunérations de cadres, etc. Enfin, la Belgique a pris un sérieux retard compétitif en matière de télécommunications.

— Que pensez-vous du récent accord entre la Générale de Banque et la banque hollandaise AMRO ?

— C'est un accord courageux car un tel rapprochement est loin d'être une opération facile. Mais c'est surtout un acte de foi soutenu par une des visions possibles de l'avenir. Pour assurer leur place sur le marché européen, d'autres banques belges pourront aussi être amenées à chercher des acquisitions ou des alliances à l'étranger. En tout cas, elles devront compter plus que jamais sur leur dynamisme. Le temps où des banques, sans valeur ajoutée suffisante, pouvaient vivre à l'abri d'ententes, est bien révolu. ➤

## PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Un „prix du design” de la CE — „Le design n'est plus affaire d'esthétique accessoire mais une composante essentielle de la technologie industrielle” a souligné le commissaire Karl-Heinz Narjès en remettant, le 15 février, le premier prix du design des Communautés européennes à 3 entreprises, choisies parmi 32 PME de 9 Etats membres. L'entreprise danoise „L. Goof” (équipement de dentisterie) a remporté le prix du design de produits, le fabricant allemand „Lamy” de matériel d'écriture, a été couronné pour ses efforts dans le domaine de la communication et le consultant italien „Techno”, pour ses réalisations en matière d'environnement. En outre, le jury a attribué une mention spéciale au fabricant danois „Gori” de teintures pour bois et au consultant italien „Italdesign” qui cherche à promouvoir le design automobile.

Euroguichets — La phase pilote d'ouverture de 39 centres d'informations pour les PME s'est achevée, le 8 février, avec l'ouverture du dernier „Euroguichet”, à Nantes. Les demandes d'information émanent principalement des PME de moins de 50 salariés et concernent les questions liées au grand marché intérieur (problèmes de normalisation, liberté d'établissement), les réglementations nationales existantes et les diverses aides financières communautaires.

Europartenariat 88 — Cette nouvelle action de la Commission, inaugurée le 6 février dernier en Irlande, vise à développer la coopération transnationale entre PME européennes. Ainsi, un catalogue regroupant une centaine de projets de coopération d'entreprises irlandaises sera largement diffusé dans la CE. Deux journées de rencontre seront organisées, les 23 et 24 juin 1988 à Dublin, pour faciliter les contacts avec les PME d'autres pays intéressés par ces projets.

Forum du commerce de détail — A l'initiative de la Commission, un Forum européen des PME dans le commerce de détail aura lieu à Bruxelles, les 21 et 22 avril prochain. Renseignements : Euro-Conseil, 1-5 av. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles, tél. 231 12 90.



RECHERCHE

**Un „Brite II” plus costaud** – Devant le succès du programme BRITE de recherche technologique dans les industries traditionnelles, la Commission envisage de proposer un doublement de son budget, qui atteindrait ainsi 14,6 milliards d’Ecus pour la période 1989-92. Le programme EURAM sur les nouveaux matériaux serait intégré à „Brite II”, qui sélectionnerait plus avant les secteurs stratégiques à privilégier. Déjà, plusieurs projets „Brite” ont donné des résultats intéressants, notamment deux avec la participation d’entreprises belges : la mise au point de nouvelles méthodes pour détecter les défauts des structures en béton armé et de polymères biocompatibles avec le système sanguin.

**Quand „FAST” prospecte** – La Commission a redéfini, le 2 février, les activités du programme FAST III chargé d’identifier les besoins futurs en matière de nouvelles technologies et d’évaluer les actions de la CE en cours. Pour la période 1988-92, ce programme, doté de 820 millions de FB, s’attachera à étudier les conséquences pour l’industrie de l’interaction croissante des technologies, les implications à long terme du développement technologique pour les petits pays et les évolutions en biologie humaine ainsi que dans les systèmes urbains.

**Coopération entre économistes** – La Commission a proposé, le 2 mars, un nouveau plan pour stimuler la coopération entre économistes européens sur des thèmes de recherche d’intérêt communautaire. Appelé SPES (Stimulation plan for economic sciences ou, en latin, „espoir”), il serait doté de 6 millions d’Ecus de 1989 à 92. Ce plan ambitionne surtout de créer, par la coopération, de meilleures conditions de travail pour les économistes de valeur qui, trop souvent, délaissent l’Europe pour les Etats-Unis.

**Supraconductivité** – Les recherches sur ce phénomène (absence de résistance électrique) exigent des investissements énormes auxquels les pays européens, à la pointe dans ce domaine, ne peuvent faire face de manière isolée. La Commission a donc réuni les principaux chercheurs européens, le 3 février à Bruxelles, pour les amener à collaborer, notamment avec le soutien du programme Esprit II.

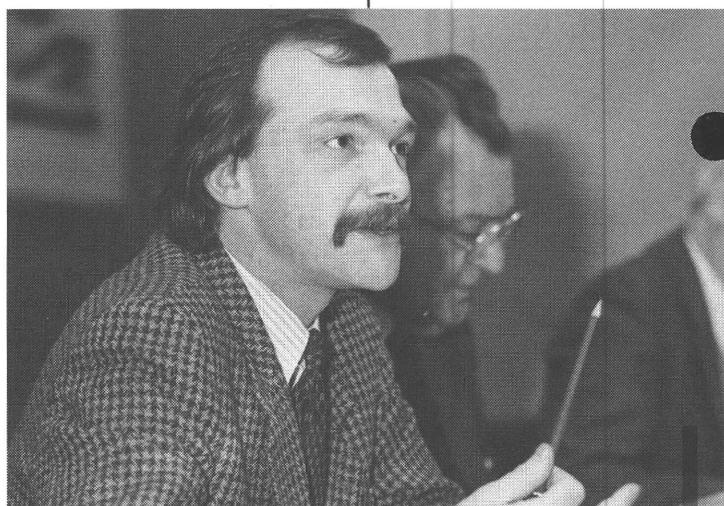
LE PRIX DES MEDICAMENTS

Le Parlement européen s’est prononcé, le 10 mars, en faveur d’une directive concernant la transparence des réglementations régissant la fixation des prix des médicaments à usage humain et leur couverture dans le cadre des systèmes nationaux d’assurance maladie. Pourquoi cette directive ?

La Commission européenne entend rendre le marché extrêmement complexe des médicaments, un peu plus transparent. Ce marché est tout sauf unifié. La libre circulation des médicaments est entravée par des dispositions législatives et réglementaires locales. Les prix et les systèmes de remboursement sont différents. Si l’on veut créer en 1992 un marché entièrement libre, il reste encore beaucoup à faire dans le secteur pharmaceutique.

La Commission n’envisage toutefois pas encore d’harmoniser les différents systèmes de prix, bien que des médicaments soient dans certains Etats membres cinq à dix fois plus chers que dans d’autres. La directive prévoit que la formation des prix et les remboursements doivent être transparents. Les pouvoirs publics devront donc établir des critères fixes. Ainsi, les prix des médicaments devront être approuvés ou non dans un délai de 90 jours. La Commission entend aussi imposer un contrôle sur les bénéfices des fabricants.

Des étudiants de l’Institut d’études européennes de l’ULB ont participé, le 23 février à la Commission, à une journée d’étude sur la politique agricole commune.



Michel Theys, journaliste de „La Libre Belgique”, a donné au B.P.I. le 4 février, une conférence sur l’attitude des Européens à l’égard de la CE.

Des jeunes cadres des partis politiques belges francophones sont venus s’informer des enjeux de la construction européenne, au cours d’une journée de conférences et débats, le 22 février, organisée par le B.P.I.



# AU JOUR LE JOUR

■ 17 février

**Budget** - La Commission révisé son projet de budget pour 1988, suite aux décisions du Conseil européen de Bruxelles. Le nouveau projet prévoit un budget de 43,45 milliards d'Ecus en crédits de paiement, dont 27,25 pour les dépenses agricoles et 6,7 pour les Fonds structurels. Les recettes sont estimées à 37 milliards d'Ecus. La différence devra être couverte par des avances des Etats membres, en attendant qu'ils aient ratifié leur décision sur les nouvelles ressources propres.

**Environnement** - La Commission propose aux Douze de mettre en place un contrôle strict sur l'importation et la production de chlorofluorocarbones (CFC) afin d'assurer le respect de la Convention de Vienne et du protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone.

**Europe sociale** - Le commissaire Manuel Marin est chargé d'engager un débat sur l'espace social européen avec les milieux économiques et sociaux. Cinq objectifs sont fixés pour donner une dimension sociale au grand marché : l'amélioration des conditions de vie et de travail, la libre-circulation totale des personnes et l'égalité de traitement, le renforcement de la cohésion économique et sociale (notamment par la lutte contre le chômage de longue durée) et le développement du dialogue entre

partenaires sociaux. La Commission propose ainsi plusieurs directives pour améliorer la santé, l'hygiène et la sécurité sur les lieux de travail.

■ 23 février

**Budget** - Malgré un accord général des ministres sur le projet de budget de la Commission pour 1988, celui-ci ne peut être adopté en raison d'une réserve de l'Italie sur ses modalités de financement.

■ 25 février

**Pêche** - La CE conclut avec le Maroc le plus important accord de pêche de son histoire. Il permettra à 700 bateaux espagnols et 30 portugais de pêcher pendant 4 ans dans les eaux chérifiennes, moyennant une compensation financière de 70 millions d'Ecus par an.

■ 25 et 26 février

**Education** - Réunis à Münster (Allemagne) en Conseil informel, les ministres des Douze examinent les actions à entreprendre pour contribuer, dans le domaine de l'éducation, à la réalisation du grand

marché, notamment par la reconnaissance mutuelle des diplômes. Ils chargent la Commission de présenter un plan d'action à moyen et long terme.

■ 29 février

**Amérique Centrale** - Au cours d'une réunion ministérielle à Hambourg avec les 5 pays partie prenante du plan de paix „Arias" en Amérique centrale, les Douze réaffirment leur soutien politique à cette initiative.

**Environnement** - La Commission présente une directive limitant la pollution atmosphérique dégagée par les incinérateurs de déchets domestiques, qui complète celles déjà proposées pour les incinérateurs de déchets municipaux. Les centrales existantes devront s'adapter aux nouvelles normes d'ici à 1994.

■ 2 mars

**Marché intérieur** - Afin d'éviter que les concentrations d'entreprises ne fassent le jeu de la concurrence, la Commission propose une nouvelle directive visant à lui permettre d'exercer un contrôle préalable. Elle pourra au besoin interdire des concentrations d'entreprises européennes réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'Ecus.

■ 3 mars

**CE / URSS** - Le commissaire Willy De Clercq rencontre M. Ivan Ivanov, vice-président de la Commission d'Etat pour les relations économiques extérieures de l'URSS. Pour la première fois, un accord commercial et de coopération est envisagé entre les deux parties.

**PME** - La Commission propose une directive visant à introduire dans tous les Etats membres la forme juridique de la société à responsabilité limitée à un seul associé.

■ 7 mars

**Budget** - Les ministres des Finances transmettent au Parlement européen, le projet de budget 1988 qui atteint 43,4 milliards d'Ecus en crédits de paiement.

**Agriculture** - Les Douze arrivent à un accord général sur les stabilisateurs de productions et de dépenses, à l'exception du secteur vitivinicole. Ces mesures entreront en vigueur à partir de la campagne 1988/89, en même temps que le plan de "gel des terres" et que le régime de pré-pensions pour les agriculteurs dont les terres ne sont plus reprises en exploitation ou qui sont reconverties vers des productions non excédentaires. Par ailleurs, les ministres de l'Agriculture ont réadopté la directive sur l'interdiction de l'usage des hormo-

nes dans l'élevage, qui avait été récemment annulée, pour vice de procédure, par la Cour européenne de justice.

■ 9 mars

**CE / Israël** - Pour marquer leur désapprobation sur la politique israélienne dans les territoires occupés, les députés européens réunis à Strasbourg, rejettent la signature de trois protocoles commerciaux entre les deux parties.

**Recherche** - La Commission propose de nouvelles modalités de gestion pour le Centre commun de recherche (CCR) de la CE.

■ 11 mars

**Développement** - La Commission annonce une aide globale de 42 millions d'Ecus pour combattre la famine en Ethiopie.

■ 14 mars

**Développement** - De nouvelles orientations pour la Convention de Lomé entre la CE et les pays d'Afrique, de Caraïbes et du Pacifique (ACP), sont communiquées par la Commission, en vue des négociations qui doivent s'ouvrir en automne prochain. Les suggestions portent notamment sur une augmentation substantielle des fonds, afin de soutenir les efforts d'ajustement structurel des pays ACP.

## LE MARCHÉ DE L'ECU PRIVE

Une multinationale française, le groupe Saint-Gobain, utilise, depuis 1980, l'Ecu pour sa comptabilité interne et les transferts à ses 50 filiales à l'étranger. Des banques, des sociétés multiplient les émissions et les emprunts en Ecu. De grands hôtels acceptent des chèques de voyage et des eurochèques libellés dans la monnaie européenne. Ces quelques exemples illustrent le développement croissant de ce que l'on appelle le marché de l'Ecu privé, par opposition à l'Ecu officiel géré par les banques centrales dans le cadre du Système monétaire européen.

**Un développement spontané**  
C'est en réaction à l'immobilisme des autorités monétaires pour développer l'utilisation de l'Ecu officiel, que les banques commerciales ont pris une série d'initiatives. La Belgique a joué un rôle pionnier dans ce domaine. Dès 1979, date de la création de l'Ecu, des comptes à vue et à terme ont été ouverts par des banques belges, à la demande de la Commission

européenne. Depuis lors, celle-ci effectue directement en Ecu ses virements à la Banque européenne d'investissement (BEI) qui, elle-même, a commencé à libeller ses prêts en monnaie européenne. Les institutions communautaires ont donc joué un rôle important, l'Ecu n'aurait pas connu un développement extraordinaire depuis 1982 si les banques privées, et singulièrement belges, n'avaient entrepris les possibilités de créer un marché rentable.

### Les émissions

Depuis la création de la première obligation en Ecu en mars 1981, par une société holding du Luxembourg, les émissions dans la monnaie européenne ont connu une croissance spectaculaire : elles sont passées de 244 millions d'Ecus en 1981 à 9,4 milliards en 85 (dont 950 millions émis par les institutions de la CE). Ce phénomène est lié aux caractéristiques propres de l'Ecu, „panier des monnaies" des Etats membres (seuls l'escudo portugais et la peseta espagnole

n'en font pas encore partie). Il a donc l'avantage d'offrir une grande stabilité de change et de taux d'intérêt. De plus, ce dernier étant égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt des monnaies du panier, il est forcément moins élevé que ceux pratiqués par les monnaies „faibles", comme la lire et le franc français.

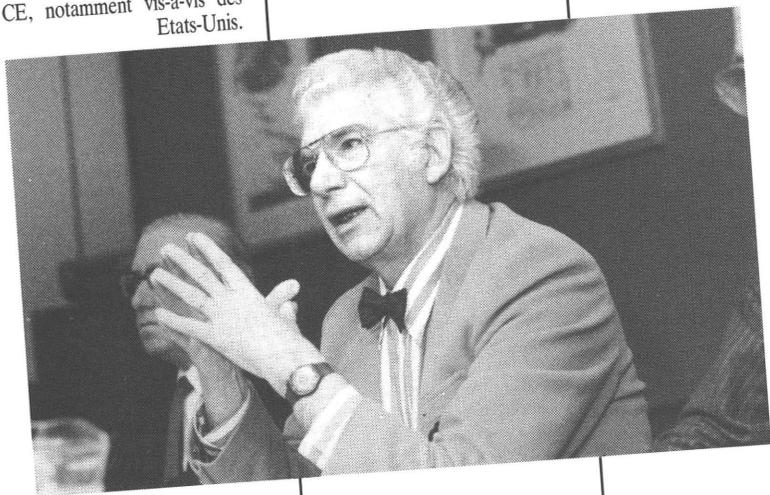
Ainsi, plus d'un tiers des obligations en Ecus ont été émises par des emprunteurs italiens (notamment le gouvernement) et français, le reste étant surtout le fait d'organisations internationales, dont la BEI. Si, au départ, les administrations et les entreprises publiques se sont montrées les plus actives, le secteur privé a été à l'origine de la moitié des émissions en 1987. Entre 1979 et 82, le placement de ces titres est resté l'apanage des banques de l'UEBL (Union économique belgo-luxembourgeoise), qui ont réussi à séduire le grand public attiré par la sécurité des placements en l'Ecu. Depuis lors, les banques italiennes et d'autres pays sont entrées dans la danse.

Les placements se font de plus en plus auprès de grands investisseurs institutionnels, notamment allemands et néerlandais mais aussi de pays tiers, attirés par la stabilité de l'Ecu vis-à-vis du dollar.

### Les crédits

La France a été la première à contracter un crédit bancaire en Ecu dès 1980. Aujourd'hui, les emprunteurs, en grande majorité publics, appartiennent aussi bien à la CE (Italie largement en tête, suivie de l'Espagne et de la France) qu'à l'Europe de l'Est (URSS, Hongrie), l'Afrique et l'Asie. Les raisons du développement de ces crédits, qui ont atteint une valeur cumulée de 17 milliards d'Ecus entre 1980 et 86, sont diverses. Ainsi les restrictions de change en Italie ont favorisé le financement du commerce extérieur en monnaie européenne. L'URSS a trouvé dans l'Ecu un taux d'intérêt avantageux pour financer plusieurs contrats d'importation passés avec l'Italie, la France et la Suède.

Willy De Clercq a donné, le 25 février au BPI à l'invitation de la Maison de l'Europe, une conférence sur la politique commerciale extérieure de la CE, notamment vis-à-vis des Etats-Unis.



## PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission des CE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

- La Communauté européenne de la recherche et de la technologie (1987, 74 p.).
- I'M, Marché de l'Information - Euronet Diane News (supplément spécial Euroabstracts, n° 51, mars-avril 1988), 177, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

## EN VENTE

Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ; à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ; au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Programme de travail de la Commission - 1988 (Bulletin des Communautés européennes, supplément 1/88 (61 p.), 150 FB (TVA exclue).
- Evolutions du marché - Europa Transport (supplément au „SCAD Bulletin”, n° 25, 1987), 150 FB (TVA exclue).
- Tendances conjoncturelles (Supplément A à Economie Européenne, n° 1, janvier 1988), abonnement (11 numéros par an) : 1.000 FB (TVA exclue).
- Résultats des enquêtes auprès des chefs d'entreprise et des consommateurs (supplément B à Economie Européenne, n° 1, janvier 1988), abonnement (11 numéros par an) : 1.000 FB (TVA exclue).

## AGENDA

- 7.4 : Association d'information, d'aide et d'éducation sociale et culturelle pour le me, le couple et la famille (Bruxelles) ;
- 15.4 : Générale de Banque (Bruxelles) ;
- 19.4 : Ecole primaire Autonome de l'Etat (Auvelais) ;
- 21.4 : „Verbroederingscomité Asse-Isede” ;
- 28.4 : „Vrij Technisch Instituut” (Hasselt) ;
- 3.5 : Lycée Mater Dei (Bruxelles) ;
- 4.5 : Association des anciens fonctionnaires et agents du Congo (Bruxelles).

EURinfo est édité par le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles. tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Photos : ISO PRESS (p. 1, 2, 3, 4) ABB (p. 5) CE (p. 6, 8)

Pour répondre à cette demande de crédits, les banques ne pouvaient compter sur les dépôts en Ecu de la clientèle, relativement modestes. En l'absence de banque centrale d'émission, elles ont donc créé elles-mêmes quelque 13 milliards d'Ecus, à partir d'emprunts dans les monnaies composantes. Pour opérer un tel système, les cinq banques de l'UELB ont créé dès 1982, un système de compensation réciproque en Ecu (MESA).

### Les besoins des entreprises

Les entreprises privées ont contribué au développement d'autres types d'utilisation. Depuis 1986, des opérations à terme en Ecu sont négociées aux Etats-Unis : les firmes exportatrices ou importatrices peuvent ainsi se prémunir contre les fréquentes fluctuations du dollar. Faute toutefois d'une information suffisante, ce marché demeure encore marginal. Par ailleurs, des crédits à l'exportation en Ecu sont proposés depuis 1985. Son usage comme monnaie de comptabilité, voire de paiement, se développe lentement. Des multinationales, comme Fiat, y ont recours car l'Ecu permet d'apprécier de manière plus juste les

résultats de l'entreprise en période de baisse d'inflation. Pour se prémunir aussi contre les risques de change dans les relations avec leurs filiales étrangères, certaines firmes ont contracté des emprunts en Ecu qu'elles utilisent pour leurs transferts internes. D'autres sociétés vont plus loin. Ainsi, les redevances à l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol) devront être payées à partir de 1989 en Ecu, et non plus en dollar. Le tournoi de tennis ECC à Anvers paie déjà sponsors et joueurs en monnaie européenne. Certaines compagnies d'assurances (UAP en France, Les Provinces réunies en Belgique, etc.) offrent leurs produits en Ecu. Enfin, des chèques de voyage, eurochèques et cartes bancaires ont été créés dans cette monnaie mais leur utilisation reste très limitée. Pour promouvoir le développement de l'Ecu comme monnaie de paiement, la Commission a décidé, en juillet dernier, de généraliser son utilisation pour ses propres achats de biens et de services, pour les aides des Fonds structurels et, à terme, les contributions des Etats membres au budget de la CE.

### Vers un renouveau du marché ?

Au cours des deux dernières années, le marché de l'Ecu privé a connu un certain tassement. Ainsi les émissions d'obligations sont retombées à 8,2 milliards d'Ecu en 1987 (dont un tiers émis par des emprunteurs étrangers, notamment japonais). Ce fléchissement s'explique par une contraction générale du marché des obligations (due à l'incertitude des taux de change et des taux d'intérêt) et la diminution des différentiels des taux d'intérêt entre les monnaies européennes, qui rend les placements en Ecu moins intéressants. Cette tendance pourrait être accentuée par l'entrée de l'escudo et de la peseta dans le panier, qui diminuera la part relative des monnaies fortes. Si par le passé, l'Ecu a surtout contribué à des transferts de fonds d'épargne des pays à monnaie forte vers ceux à monnaie faible, son vrai avenir se situe dans son utilisation commerciale. Le grand marché intérieur ne peut qu'accélérer ce processus : ainsi, les compagnies d'assurance, qui pourront offrir librement leurs produits dans toute la CE, auront intérêt à utiliser l'Ecu pour diminuer les coûts attachés au risque

de change. Le recours à l'Ecu aurait aussi l'avantage d'égaliser les conditions de concurrence entre les Etats membres, soumis actuellement aux aléas des fluctuations monétaires. Enfin, sa stabilité devrait en faire une monnaie de référence privilégiée pour les échanges internationaux, qui sont aujourd'hui exprimés à 70 % en dollar. Ces nouveaux objectifs sont activement soutenus par les grandes entreprises de la CE qui ont créé en octobre dernier, „l'Association pour l'Union monétaire de l'Europe”. L'Ecu ne sera toutefois une „vraie” monnaie que lorsque ses deux circuits, l'officiel et le privé, auront été unifiés par la création d'une banque centrale européenne. Pour la première fois, en février dernier, l'Allemagne s'est déclarée favorable à cette évolution, dans un mémorandum soumis aux Douze. Une monnaie commune est la condition d'une véritable unification européenne.